



Certificat de Compétences Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC)

CIRCULAIRE

La **Ligue Régionale de Tir de Lorraine** organise, **sur une journée de formation obligatoire**, des formations initiales du **certificat de compétence : Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC)**.

Pour cette saison la Ligue vous propose quatre sessions de formation au choix.

Session 1 : La session #1 se déroulera le dimanche 13 octobre 2024 de 9h00 à 17h30 dans les installations de la Ligne de Mire de Augny.

📍 Adresse : 20 rue d'Orly, 57685 Augny.

Date limite d'inscription pour la session #1 : mercredi 25 septembre 2024.

Session 2 : La session #2 se déroulera le samedi 4 janvier 2025 de 9h00 à 17h30 dans les installations de l'Amicale Laïque de Neuves-Maisons.

📍 Adresse : 810 Rue Pasteur, 54230 Neuves-Maisons.

Date limite d'inscription pour la session #2 : mercredi 18 décembre 2024.

Session 3 : La session #3 se déroulera le dimanche 5 janvier 2025 de 9h00 à 17h30 dans les installations de l'Entente Sportive Thaonnaise.

📍 Adresse : 10 rue des Aviots, 88150 Thaon-les-Vosges.

Date limite d'inscription pour la session #3 : mercredi 18 décembre 2024.

Session 4 : La session #4 se déroulera le dimanche 16 mars 2025 de 9h00 à 17h30 dans les installations de la Société de Tir de Verdun.

📍 Adresse : Rue de la Valtoline, 55100 Verdun.

Date limite d'inscription pour la session #4 : mercredi 26 février 2025.

Informations sur les formations :

Chaque session de formation sera limitée à l'inscription de 12 candidats.

Les cinq sessions sont indépendantes. Un minimum de 5 stagiaires est requis pour le maintien d'une session.

Si une session présente plus de 12 inscriptions, nous limiterons l'inscription à deux membres maximums provenant du même club.

Extrait du règlement de la formation :

Objectif de la formation :

Former des encadrants ayant des compétences leur permettant d'accueillir et d'informer un public débutant pour la pratique du Tir sportif et de gérer la sécurité sur les stands de tir.

Conditions d'accès à la formation :

Prérequis :

- ☞ Être licencié à la FFTir depuis un an minimum (deuxième saison sportive) ;
- ☞ Avoir au moins 16 ans à la date de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale ;
- ☞ Être titulaire du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (voir annexe)
- ☞ S'inscrire à l'aide du dossier d'inscription ;
- ☞ Faire partie intégrante de l'équipe de permanents ou des personnes-ressources du club et avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription ;
- ☞ Avoir assimilé le contenu du document « Manuel de Tir sportif », présent sur le site de la Ligue.
- ☞ Les stagiaires devront posséder une licence en cours de validité pour le début du premier module de formation en centre.

Organisation de la formation :

Cette formation doit respecter les procédures et les contenus des programmes définis en concertation entre le département Formation Fédérale de la FFTir et les RFL.

Une session de formation se tiendra sur une seule journée soit 7 heures de formation initiale (centre formation Ligue)

La préparation de la formation : pour préparer au mieux la formation, le stagiaire devra assimiler certains contenus théoriques relatifs au manuel de tir sportif disponible sur le site web fédéral et sur celui de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine.

La formation en centre : est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (4 blocs de compétences).

A la suite de la formation : Une fois la formation terminée, le stagiaire, certifié ou non, devra maintenir un état de veille sur les évolutions des thématiques abordées au programme.

Programme de la formation :

Le programme est articulé en Blocs de Compétences faisant référence aux capacités qui devront être acquises lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique.

A) Capacité à accueillir, informer le public et lui faire découvrir le Tir sportif en toute sécurité

BC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique (4 heures) :

Être capable de mettre en place des situations de tir sécurisées pour les pratiquants occasionnels ou les adhérents des clubs de tir, en particulier avec du tir à balles à 25 et 50 mètres, pour les pistoliers et carabiniers.

BC2 – Compétence à accueillir (1 heure) :

Être capable d'accueillir un public diversifié en âge et motivation.

BC3 – Compétence à faire découvrir le Tir sportif (1 heure) :

Être capable de préparer et conduire des situations de découverte en plaçant les débutants dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité. Pour cela, il doit appréhender les premières bases de la technique au travers de sa pratique personnelle.

B) Capacité à se situer en tant que titulaire du certificat de compétences au sein de sa structure

BC4 – Compétence à s'intégrer au sein du club (1 heure) :

Connaître le milieu associatif dans lequel nous évoluons et être capable de donner des informations sur certains aspects institutionnels et réglementaires.

Validation de la formation :

La validation du certificat de compétences sera prononcée par le RFL, sur proposition du jury qui se réunira à la fin de la formation.

A) Épreuve théorique :

Questionnaire à choix multiples (QCM) composé de 30 questions à réaliser en 20 min.

Cette épreuve réalisée pendant la journée de formation permet de vérifier les connaissances des stagiaires autour des grands thèmes traités pendant la formation (notamment : sécurité, armes, réglementation, disciplines FFTir, licence, assurance, rôle et responsabilités du titulaire du certificat de compétences).

B) Épreuves pratiques :

Ces épreuves sont réalisées tout au long de la journée de formation sous la forme de jeux de rôle et d'ateliers pédagogiques.

La validation des quatre BC conduit à l'obtention du certificat de compétences. Aucun BC ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres BC. Certains BC comprennent des compétences devant obligatoirement être acquises pour la validation de celles-ci.

Point particulier pour les mineurs :

Un mineur peut obtenir le certificat de compétences à l'issue de sa formation du Brevet Fédéral Jeune Encadrant (BFJE), mais ne pourra intervenir en autonomie qu'à partir de sa majorité.

En attendant 18 ans, il devra encadrer, seulement dans le cadre de l'école de tir, sous la responsabilité et en présence d'un adulte breveté de la FFTir.

Pour ce profil, l'obtention de ce certificat à la suite du Brevet Fédéral Jeune Encadrant lui octroiera le fait d'obtenir de Brevet Fédéral Animateur (BFA) et la labellisation Cibles Couleurs.

Matériel nécessaire :

- ☞ **Matériel de tir** à 25 mètres avec les munitions adéquates manufacturées (pistolet ou revolver – si possible calibre 22LR)

Le déroulement de la formation est conditionné au fait que les stagiaires puissent venir avec leur matériel de tir (personnel ou prêté par leur club de tir). Le choix de celui-ci est effectué sous la responsabilité des stagiaires.

Toutefois, il est demandé aux stagiaires d'utiliser uniquement des munitions manufacturées.

Les cibles seront fournies par la Ligue.

Cout de la formation :

20,00 € pour les frais de repas (1 repas)

Inscriptions :

Dossier d'inscription à complété en ligne.

A envoyer à la Ligue :

- **La copie du certificat de compétences PSC1 ou équivalent (voir annexe).**

-

Comité de sélection :

Une fois la date limite d'inscription passée, le comité de sélection se réunira afin d'étudier les différents dossiers reçus et de valider leur recevabilité.

Les Présidents de Club sont priés :

- ☞ De communiquer aux potentiels candidats les informations ci-dessus ;
- ☞ De transmettre aux candidats tout document pouvant leur être utile.

Kateline NICOLAS
RFL – Responsable Formation Ligue
Ligue Régionale de Tir de Lorraine



Objet : Les équivalences au PSC1

Document mis à jour le : mardi 16 juillet 2024

Les équivalences au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (**AFPS**) ;
- Brevet national de secourisme (**BNS**) ;
- Brevet de secouriste de la protection civile ;
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (**PSE1**) ;
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (**CSST**) à jour de son recyclage ;
- Brevet National de Premiers Secours (**BNPS**) ;
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (**AFGSU**) ;
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (**AFCP SAM**) ;
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (**BNSSA**) ;
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (**CFAPSE**) ;
- Brevet de brancardier secouriste ;
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile ;
- Brevet de surveillant de baignade ;
- La certification Sauveteur Secouriste du Travail (**SST**) si celle-ci est bien à jour.

Cas particulier :

Le **BEPS** (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).

LLTIR 2024/2025 – PSC1 – EQUIVALENCES